

Le 21 mars 2018.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt Mars, à 18 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSON Yannick, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : Dix

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/03/2018.

Présents : M. Mmes MASSON Yannick, BOUTHET Jean-Pierre, BORDET Florent, PESTANA Laurence, KLUPINSKI, LE PROVOST Xavier, PEREIRA José, DELHOOF Marie-Hélène,

Absents excusés : Néant

Procurations de : Mme MACHEBEUF Sylviane à Mr BOUTHET Jean Pierre
Mme MIOCHE Chantal à Mr MASSON Yannick.

Secrétaire : Monsieur PEREIRA José.

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 20 MARS 2018, à 18h30, a pris les décisions suivantes (à l'unanimité sauf indication contraire) :

- 1) Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement de la collectivité avant le vote du budget.
- 2) Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la SEMERAP concernant la facturation de la redevance annuelle d'assainissement pour le compte de la Commune de QUEUILLE. Le projet établi par la SEMERAP prévoit que la convention **prendra effet au 1^{er} Janvier 2018, pour une durée ferme de cinq ans**, reconductible de manière tacite au-delà de cette durée si la Commune ne signifie pas par écrit à la SEMERAP sa décision de ne pas reconduire ladite convention.
Le tarif de rémunération de la SEMERAP sera de 3,90€ H.T. par abonné et par an, actualisable chaque année selon une formule inscrite dans la convention. La SEMERAP reversera semestriellement le montant de la part communale de surtaxe d'assainissement. Le Conseil Municipal accepte ce projet de convention avec la SEMERAP et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.
- 3) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un acquéreur s'est manifesté pour acheter une partie d'environ 1 500 m² à prendre sur la parcelle cadastrée AD 63 située dans le Bourg de QUEUILLE et appartenant à la Commune de QUEUILLE, dans l'intention d'y construire sa maison d'habitation. Monsieur le Maire indique que cette parcelle est située en zone Ub du PLU communal et propose au Conseil Municipal un prix de vente de 10 € le mètre carré. Le Conseil Municipal décide de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou en son absence à l'un des Adjointes pour signer le compromis de vente établi par le notaire ainsi que tous documents relatifs à cette opération, notamment faire établir un bornage, une division cadastrale et un dossier de déclaration préalable par un géomètre-expert.

4) QUESTIONS DIVERSES

- A) Une Journée de Printemps sera organisée le samedi 28 avril 2018 le matin. Il est prévu le reprofilage de divers chemins communaux ainsi que l'empierrement du Chemin de l'Etang.
- B) Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ à la retraite de Madame Joëlle GIRARD au 31 août 2018. Il sera nécessaire de pourvoir à son remplacement au sein de la cantine scolaire et du service de transport scolaire de l'école publique de QUEUILLE. Une offre d'emploi va être déposée auprès de Pôle Emploi.
- C) Il indique également que l'étude de zonage du réseau d'assainissement est achevée, et suite à ses conclusions, des travaux devront être prévus dans la Rue Traversière au lieu-dit « Les Chanôts ». Ces travaux pourront bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau et du Département du PDD.
- D) Concernant la révision du PLU, le document final est en cours de rédaction par le bureau d'études CDHU, y compris l'étude environnementale obligatoire. Il y aura ensuite une présentation aux personnes publiques associées, puis une réunion publique de présentation du projet.
- E) Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des toilettes neuves et modernes ont été installées sur le parking des Belvédères ; financées par la Communauté de Communes de Combrailles Sioule et Morge, dans le cadre de la compétence « Tourisme ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 51.

Le Maire,

Yannick MASSON

